

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE LOZERE

OBJET :
**Attribution d'une
subvention
exceptionnelle à
l'Association
Office de
Commerce**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance Publique du 16 décembre 2020

Nombre de Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la
séance : 23

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
9 Décembre 2020

Date de l'affichage à
la porte de la Mairie
du compte-rendu de
la séance :
31 décembre 2020

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

Publié le **30 DEC. 2020**
Le Président,



L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etai~~ent~~ent présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Régine PAILHAS, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER, Conseillers Communautaires.

Etai~~ent~~ent représentés : M. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), MMES Aurélie MAILLOLS (Vincent MARTIN), Stéphanie PASI (Valérie VIGNAL-CHEMIN), Conseillers Communautaires.

Etai~~ent~~ent absents : MME Elizabeth MINET-TRENEULE, M. Jean-François BERENGUEL Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Vincent MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent SUAU Président expose :

L'OTI Mende Cœur de Lozère, l'Office de Commerce, la Commune de Mende et notre collectivité se sont associés pour constituer une « cagnotte » de 100 000 € et ce dans le but d'aider les commerçants à faire face à la sortie du confinement lié à la crise sanitaire COVID-19. Cette « cagnotte » a pour vocation d'alimenter un certain nombre de mesures de soutien et de relance du commerce local, portées par l'Office de Commerce.

Une des illustrations de ce dispositif réside dans l'octroi de chèques Cad'o cœur sous certaines conditions. Ainsi, après avoir effectué des achats dans les boutiques mendoises et sur le territoire de la Communauté de Communes, hors super et hypermarchés, il suffit pour le bénéficiaire de se rendre à l'office de commerce avec son ticket de caisse, d'au moins 15 € d'achats, afin de profiter des chèques Cad'o Cœur à utiliser sur la même zone pour une période déterminée. Ces chèques représentent 20 % du montant des achats, dans la limite de 500 € d'achat.

En dépit du contexte sanitaire, cette opération ayant connu un franc succès auprès de la population et bénéficié d'un retour favorable de la part des commerçants, la collectivité a décidé de renouveler cette initiative.

CONSIDERANT que cette opération est nécessaire pour aider les commerçants à sortir de la crise COVID-19,

ATTENDU que l'attribution d'une subvention communautaire à hauteur de 40 000 € permettra à l'association Office de Commerce Cœur de Lozère d'aider les commerçants à rebondir,

VU le montant global de cet investissement,

Il est proposé :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'équipement à l'association Office de Commerce Cœur de Lozère de 40 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

21/12/2020



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Office de Commerce

Date de transmission de l'acte : 22/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 22/12/2020

Numéro de l'acte : 6821-2020-199 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 048-244800405-20201216-6821-2020-199-DE

Date de décision : 16/12/2020

Acte transmis par : Frederic POURCHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions